

Règlement des études du DEPT 2023 - 2024

Approuvé par le Conseil de Composante du 27 avril 2023 et de la CFVU du 22 septembre 2023

Sommaire

1. Dispense de cours d'anglais pour les étudiants anglophones
2. Régime des études et des examens
3. Commissions mixtes
4. Redoublement : cas du stage
5. Spécificités applicables au parcours Politiques européennes – Voisinages de l'Union européenne (AlterEurope)
6. Spécificités applicables au parcours Gouvernance et politiques urbaines alternatives (Altervilles)
7. Spécificités applicables au parcours Enjeux sociaux et Politiques de Santé

Important

- **Le règlement général des études de l'UJM et celui du DEPT s'appliquent aux étudiants du DEPT qui sont :**
 - Inscrits à l'UJM dans le parcours Politiques européennes – Voisinages de l'Union européenne (AlterEurope), Mention Science politique.
 - Inscrits à l'UJM dans le parcours Gouvernance et politiques urbaines alternatives (Altervilles), Mention Science politique.
 - Inscrits à l'UJM dans le parcours Enjeux sociaux et politiques de Santé, Mention Science politique
- **Ils ne s'appliquent pas aux étudiants du DEPT qui sont :**
 - Inscrits en 4^e année d'IEP « COPTER » : ces étudiants sont soumis au seul règlement des études de l'IEP de Lyon.
 - Inscrits en 1^{ère} et 2^{ème} année d'IEP : ces étudiants sont soumis au seul règlement des études de l'IEP de Lyon.
 - Inscrits au DE DERUSCO : ces étudiants sont soumis au seul règlement des études de l'IEP de Lyon.
- **Les étudiants en double diplôme** (4^e/5^e année IEP et parcours Altervilles ; 4^e/5^e année IEP et parcours AlterEurope) sont soumis au règlement des études du DEPT en tant qu'étudiant d'un Master de l'UJM et au règlement des études de l'IEP de Lyon en tant qu'étudiant de l'IEP.

1. Dispense de cours d'anglais pour les étudiants anglophones

Les étudiants anglophones, qui en font la demande, peuvent être dispensés d'enseignement d'anglais. Cette demande doit être faite avant l'inscription pédagogique de chaque semestre (en déposant le formulaire de demande auprès de la scolarité du DEPT). Cette demande doit être validée par les responsables de la formation. Ils seront alors dispensés du cours et de sa validation.

2. Régime des études et des examens

o Règles de compensation

Chaque semestre du master est validé dès l'instant où l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les unités d'enseignement. Il y a compensation entre les UE, au sein de chacun des semestres.

En première année de chacun des parcours, les semestres 1 et 2 ne se compensent pas.
En deuxième année de chacun des parcours, les semestres 3 et 4 ne se compensent pas.

o Rattrapage

Les formations de masters portées par le DEPT sont en session unique.

Les étudiants prennent connaissance de leurs résultats par voie d'affichage. S'ils n'ont pas la moyenne générale au semestre, ils peuvent rattraper les UE pour lesquelles ils sont ajournés après les épreuves de contrôle continu ou d'examen final semestriel.

Le rattrapage n'est pas obligatoire et l'étudiant devra informer la Scolarité des épreuves qu'il voudra repasser, selon les modalités qui lui seront indiquées par courriel. Dans le cas d'une UE composée de plusieurs éléments pédagogiques, l'étudiant ne peut repasser que le ou les éléments pédagogiques pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.

Un étudiant absent à une épreuve de rattrapage conservera la note initialement obtenue.

La note obtenue à l'épreuve de rattrapage remplace la note initiale uniquement si elle lui est supérieure.

3. Commissions mixtes

Une commission mixte paritaire composée de représentants étudiants et de l'équipe pédagogique est constituée pour chacune des formations. Elle se réunit à la fin de chaque semestre, sauf semestre de stage/mémoire.

4. Redoublement : cas du stage

L'étudiant qui n'aurait pas soutenu son mémoire avant le jury de fin d'année est considéré comme défaillant à ladite UE. Si le jury de fin d'année l'y autorise, il peut redoubler. Dans le

cas d'un tel redoublement, l'étudiant peut garder le bénéfice de son stage, sous réserve de l'accord du responsable de formation.

5. Spécificités applicables au parcours Politiques européennes – Voisins de l'Union européenne (AlterEurope)

a. Organisation des enseignements

Les enseignements sont organisés conformément à la maquette du master, validée en CFVU.

b. Langues vivantes étrangères

Les étudiants suivent un enseignement d'anglais aux semestres 1, 2 et 3. L'évaluation est effectuée par l'enseignant en contrôle continu.

Les étudiants doivent choisir dès le semestre 1 une langue vivante de spécialité parmi les choix suivants :

- arabe,
- russe,
- turc.

Cet enseignement est dispensé aux semestres 1,2 et 3.

L'évaluation est effectuée par l'enseignant en contrôle continu.

6. Spécificités applicables au parcours Gouvernance et politiques urbaines alternatives (Altervilles)

a. Organisation des enseignements

Les enseignements sont organisés conformément à la maquette du master, validée en CFVU.

b. Voyage d'études

En cas d'absence justifiée au voyage d'étude aucune épreuve de rattrapage ne peut avoir lieu conformément au règlement général des études de l'Université Jean Monnet. L'élément pédagogique relatif à ce voyage d'étude est neutralisé pour le calcul des résultats de l'étudiant.

En cas d'absence injustifiée au voyage d'étude, le jury se réserve le droit de reporter une note égale à 0 à l'élément pédagogique afin de permettre le calcul d'une moyenne.

c. Langues vivantes étrangères

Les étudiants suivent un enseignement d'anglais aux semestres 1, 2 et 3. L'évaluation est effectuée par l'enseignant en contrôle continu.

d. Bonifications

Une bonification peut être accordée aux étudiants du parcours Gouvernance et politiques urbaines alternatives participant aux activités du Conseil de Développement de Saint-Etienne Métropole ou ayant un engagement associatif local ou participant à la promotion du Master, en accord avec les responsables de formation.

7. Spécificités applicables au parcours Enjeux sociaux et Politiques de santé

a. Organisation des enseignements

Les enseignements sont organisés conformément à la maquette du Master, validée en CFVU.

b. Langues vivantes étrangères

Les étudiants suivent un cours d'anglais à chaque semestre du master.